



L'Europe  
des communes



L'information européenne pour les décideurs des communes

## Fonds Tourisme Durable

---

Le Fonds Tourisme Durable, doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros, est mis en place dans le cadre de France Relance - volet cohésion des territoires. Il est porté par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et a pour objectif de soutenir via des aides financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme qui tient pleinement compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs.

Le Fonds Tourisme Durable s'articule autour de 3 volets pour le soutien à la transition durable :

1. La restauration via l'opération « 1 000 restaurants ».
2. Les hébergements touristiques.
3. Le slow tourisme.

### Objectifs

- Promouvoir les territoires ruraux et augmenter les offres de tourisme durable et local pour renforcer leur attractivité touristique par leur engagement environnemental ;
- Favoriser le développement économique de territoires touristiques sur « 4 saisons » ;
- Accompagner des restaurants et des hébergements touristiques vers une résilience économique grâce à un positionnement centré sur la Transition écologique ;
- Contribuer à la transition agricole et agro-alimentaire grâce au développement de circuits courts de proximité et de qualité avec les restaurateurs et les hébergeurs.

En cohérence avec son intégration dans le volet cohésion des territoires de France Relance, les territoires ruraux sont ciblés en priorité. **Sont éligibles:**

- les communes considérées comme rurales soient les communes peu denses et très peu denses (selon la grille densité communale de l'INSEE) ;
- les communes de moins de 20 000 habitants dans les aires d'attraction des villes de moins de 200 000 habitants ;
- l'ensemble des petites villes de demain.

[Retrouvez la liste des communes éligibles sur la page du dispositif et les contacts.](#)